



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur



DREAL PACA

A l'attention de Monsieur le Préfet de
région, préfet des Bouches-du-Rhône
Secrétariat Général
16 Rue Zattara
CS 70248
13331 MARSEILLE CEDEX 3

Hyères,
le 13 août 2020

OBJET : partenariat SAS LA BARBEN – LPO PACA

Monsieur le Préfet de Région,

La Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA a signé en juillet 2020 une convention de partenariat avec la SAS LA BARBEN pour effectuer des inventaires naturalistes et la réalisation d'un plan de gestion sur plus de 300 hectares de terrains naturels situés à grande proximité du château de la Barben, en lien avec le projet « Rocher Mistral ». Ces terrains sont constitués essentiellement de zones de garrigue.

Les différents acteurs du territoire perçoivent généralement ce type de zones très sèches, aux sols pauvres, comme sans intérêts économiques et sociétaux. Elles font donc régulièrement l'objet de projets visant à les rendre plus rentables : parcs photovoltaïques, zones d'activités, lotissements... Et subissent parfois des agressions environnementales : décharges illégales, sports motorisés.

Afin d'assurer la protection de ces zones riches et complexes, il faut à la fois la maîtrise foncière et la présence d'un gestionnaire, avec des financements réguliers pour mettre en œuvre les actions qui maintiennent le milieu dans un état de bonne conservation. Ce sont des secteurs avec une forte dynamique de fermeture de la végétation, qui entraîne une accentuation du risque incendie et une régression de certaines espèces végétales et animales patrimoniales, parfois menacées.

Sur la commune de La Barben, deux espèces liées aux garrigues peuvent en particulier attirer notre attention : **l'Aigle de Bonelli, nicheur à Lambesc** et qui utilise les garrigues de La Barben comme territoire de chasse ; **la Pie-grièche méridionale, avec de nombreux couples nicheurs** sur la commune. Ces deux espèces, **très menacées en France**, bénéficient chacune d'un Plan National d'Action. **Sur les terrains dédiés à notre partenariat**, la gestion nécessaire à ces deux espèces (ouvertures des milieux, suivis scientifiques, sensibilisation des différents publics...) bénéficierait à l'ensemble des animaux et végétaux typiques des milieux méditerranéens, **dans une dynamique conforme au document d'objectifs de la zone Natura 2000 « Garrigues de Lançon et chaînes alentours »** (voir Annexe).

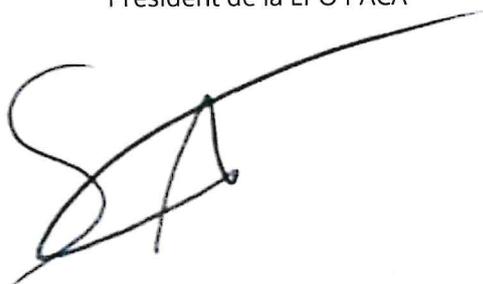
Il n'appartient pas à la LPO PACA de se prononcer sur les contraintes administratives découlant des aménagements du projet « Rocher Mistral », ni sur la façon d'appliquer la réglementation. Pour notre part, nous constatons que le propriétaire veut protéger une grande partie du patrimoine naturel de sa propriété, de façon pro-active et sans attendre d'obligations légales. **Cette valorisation est**

directement intégrée au projet global, avec un engagement financier dès cette année, en amont des aménagements. Les projets agricoles pressentis pour le projet (apiculture, pastoralisme, vergers/vignes...) **peuvent entrer en synergie** avec la gestion des espaces naturels et leur protection.

Pour conclure, dans un contexte où l'argent public devient chaque jour plus rare et précieux, il nous semble important d'encourager et d'accompagner les initiatives privées qui apportent des moyens pour la protection de la nature, tout en restant vigilants sur le respect de notre objet social.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de mes salutations les plus sincères.

François GRIMAL
Président de la LPO PACA

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a 'G' and a 'R', with a long horizontal stroke extending to the right.

Annexe : extraits du tableau des objectifs prioritaires tirés de la synthèse du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR9310069, « Garrigue de Lançon et chaînes alentours ».

Objectif de Conservation (OC)		Sous-Objectif de Conservation (SOC)		Leviers d'actions possibles et mobilisables				
1	Prioritaire			<i>Accroître la population nicheuse d'Aigles de Bonelli</i>	SOC1-b	Faible	Mettre en œuvre une protection renforcée des nids vacants potentiellement utilisables par de futurs couples (ZPS retenue comme prioritaire dans le PNA)	Charte Natura 2000, limiter les dérangements en falaise (activités de pleine nature), contrats Natura 2000, concertation avec les propriétaires afin de mettre à l'étude des mesures réglementaires (APPB, RN, SCAP, etc.)
					SOC1-c	Faible	Préserver, restaurer et améliorer l'habitat de l'espèce (alimentation comprise) => maintien des milieux, notamment dans un rayon de 5kms autour des aires de nidification	Pastoralisme, opérations de débroussaillage, écoouage dirigé, contrats Natura 2000, agriculture, reconquête agricole, notamment viticole, MAEC, FDGER
3	Prioritaire objectif transversal			<i>Maintenir restaurer et accroître l'avifaune des milieux ouverts naturels et leurs habitats</i>	SOC3-a	Élevé	Maintien, entretien et restauration des milieux ouverts à couvert végétal bas : garrigues, prairies, pâturages, zones cultivées, etc.	Pastoralisme, écoouage dirigé, travaux de débroussaillage, contrats Natura 2000, activité et reconquête agricole, MAEC, FDGER
					SOC3-b	Moderé	Initier des opérations d'ouverture de milieux sur de grandes surfaces, afin d'enrayer la dynamique de fermeture rapide de certains secteurs, notamment en périphérie des aires de nidification de grands rapaces	Mise à l'étude de l'écoouage dirigé, opérations de débroussaillage mécanique et entretien par le pastoralisme, contrats Natura 2000, reconquête et entretien agricole, MAEC, FDGER
					SOC3-c	Faible	Initier des opérations d'ouverture de milieux en mosaïque (en peau de léopard, alvéolaire, etc.), très favorable au petit gibier, sur les secteurs particulièrement propices à l'alimentation des grands rapaces	Friches cynégétiques, débroussaillage alvéolaire, contrats Natura 2000, reconquête agricole, FDGER, MAEC

